

Je crois que ce conseil d'immigration pourra bientôt fournir ou proposer les moyens qui permettront de surmonter cet obstacle et que nous pourrons faire venir de pays tels que la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie les gens dont nous avons besoin au Canada et dont la loyauté ne saurait être mise en doute. Une bonne part de l'utilité future de ce conseil dépendra naturellement du genre de personnes qui y seront nommées. J'espère que le projet de loi y prévoira les gens dont l'expérience est la plus vaste. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité parlementaire spécial de l'immigration savent la sagesse et l'expérience qu'ont mises à leur disposition les anciens immigrants qui ont été membres actifs des divers organismes ethniques, depuis les travailleurs sociaux du Conseil canadien du bien-être jusqu'aux organismes tels que le Congrès canadien du travail et l'Association des manufacturiers. Si je mentionne ces derniers organismes c'est pour assurer l'équilibre. Si ces groupes sont représentés au conseil, ils lui apporteront une mine de renseignements et de conseils qui l'aideront énormément à mettre au point une politique d'immigration intelligente.

Quel que soit le nombre de conseils que nous nommons et quelle que soit l'excellence de leur tâche, le Parlement n'en sera pas pour autant dégagé de sa responsabilité à cet égard. Je ne parle pas simplement du ministre, car le ministre est chargé de l'administrer. Le Parlement sera toujours chargé de surveiller de près ces deux domaines extrêmement importants: la main-d'œuvre et l'immigration.

Un des préopinants—je ne sais pas exactement lequel—a dit que lorsque le conseil serait nommé, la Chambre ne serait peut-être plus obligée de se préoccuper tellement de ces problèmes. Il a dit que nous nous préoccupions moins des immigrants éventuels et d'autres problèmes de ce genre. A mon avis, le député a tort. A mon sens, il sera toujours nécessaire pour les députés, et particulièrement pour ceux qui viennent des circonscriptions industrielles où vivent la plupart des immigrants, de continuer à s'intéresser activement à ces questions. D'après moi, un comité parlementaire devrait de temps à autre réviser les règlements et agir comme une sorte d'ombudsman de corporation.

Je sais que de nombreux députés du côté ministériel de la Chambre, ainsi que du côté

[M. Brewin.]

de l'opposition, possèdent de l'expérience et sont capables de critiquer de façon constructive l'application de la loi et les règlements existants, qui sont loin d'être parfaits malgré les progrès que nous réalisons à mon avis dans ce domaine. L'existence de ce conseil, selon moi, ne dégagera en rien notre responsabilité pour ce qui est de maintenir un comité parlementaire actif pour traiter de cette question.

Avec ces observations, monsieur le président, et en disant, qu'à mon avis, des progrès ont été accomplis dans ce domaine, je répète que les membres de notre parti appuieront cette mesure législative et qu'ils souhaitent sa réussite. Nous attendons la nomination des membres du conseil qui doit être un organisme jouissant d'une pleine indépendance et devant représenter tous les groupes qui s'intéressent à cette question. Nous espérons que des personnes compétentes et indépendantes y seront nommées, ce qui contribuera réellement à améliorer l'administration de ces importantes questions ayant trait à la main-d'œuvre et à l'immigration.

M. MacDonald: Monsieur le président, étant donné le peu de renseignements dont nous disposons quant à la nature et aux fonctions de ce comité consultatif, je ne prendrai, comme nombre de préopinants, que peu de temps pour traiter de ce projet de résolution. Pourtant, comme eux, je suis heureux de saisir cette occasion afin de parler précisément des renseignements dont nous sommes saisis et les mettre en regard de certaines initiatives qui ont déjà été prises en ce qui concerne les responsabilités croissantes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Lorsque nous considérons le texte même de la résolution et les remarques très courtes du ministre, nous nous trouvons devant une chose qui semble originale, en tout cas nécessaire. Pourtant, nous sommes tentés de nous demander si cela va servir à grand-chose. Il est certes très louable d'établir des organismes destinés à conseiller les différents ministères. Lorsqu'on songe au gouvernement actuel, il faut reconnaître qu'il a grand besoin d'autant de bons conseils que possible. *(Applaudissements)*

Toutefois, il n'est pas prouvé que les instruments définis ici aideront ce ministère particulier. Quant à moi, ses activités dans ce domaine, telles que j'ai pu les observer au cours